

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Aménagement de l'avenue Montesquieu (Eglise - Place du 8 mai 1945) - Marché public en procédure adaptée - Protocole d'accord transactionnel entre la société MOTER et Bordeaux Métropole - Autorisation de signature

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole a lancé le projet de réaménagement de l'avenue Montesquieu (de l'église à la place du 8 mai 1945) à Saint-Médard-en-Jalles.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, un marché public passé en procédure adaptée a été lancé.

A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 06 mars 2013 a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise Moter pour un montant de 753 876,00 € HT, soit 901 635,70 € TTC.

Le marché M130318U a été notifié à l'entreprise Moter le 25 avril 2013.

Lors de la réunion préalable au démarrage des travaux qui s'est tenue le 17 mai 2013, il est apparu que les travaux d'un important projet immobilier (immeuble Le Parvis) situé dans la section de l'avenue Montesquieu concernée par les travaux de voirie devaient démarrer au début du mois de juillet 2013. Il est apparu impossible de mener les deux chantiers simultanément. Le 24 mai 2013, Monsieur le Maire de Saint-Médard-en-Jalles a demandé de décaler le démarrage des travaux de voirie d'un an, soit mai 2014.

Le 27 juin 2014, suite au changement d'équipe municipale un courrier de la ville indiquait que le projet d'aménagement de l'avenue Montesquieu ne semblait pas satisfaisant, et de ce fait, non réalisable immédiatement. Il était demandé d'envisager un arbitrage vers une autre opération à définir. Un second courrier, daté du 7 juillet 2014 renouvelait cette demande.

Le 15 juillet, un troisième courrier demandait d'abandonner les travaux de voirie de l'avenue Montesquieu, au profit de la rue Jules Massenet. Il demandait toutefois que les travaux d'assainissement pluvial soient maintenus.

L'entreprise, informée de cette modification a indiqué ne pas souhaiter exécuter partiellement le marché, à savoir les travaux d'assainissement pluvial seuls. La décision de résiliation a été notifiée à l'entreprise le 15 décembre 2014.

Par courrier du 17 décembre 2014, le titulaire du marché a fait valoir son droit à indemnisation d'un montant de 37 693,80 € sans taxe correspondant à l'indemnité de résiliation pour motif d'intérêt général prévue au marché et représentant 5 % du montant hors taxe du marché.

Après vérification du montant, Bordeaux Métropole reconnaît devoir s'acquitter auprès de la société du montant de 37 693,80 € sans taxe.

Cette indemnité sera prise en charge par le FIC (fonds d'intérêt communal) de Saint-Médard-en-Jalles (enveloppe FIC 2014/EPI) au moyen d'un virement de crédits vers le budget de fonctionnement : budget principal au compte 678, fonction 822, CdR TN00, opération 05P068O003.

Il est à noter que l'avance de 20 % du montant du marché, définie dans le cadre de la négociation avec l'entreprise, a déjà été versée pour un montant de 180 327,14 € TTC. Cette avance sera récupérée par Bordeaux Métropole. Cette somme sera imputée sur le compte 2315, fonction 822, CdR TN00, opération 05P060O002.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le code civil, et notamment l'article 2044,

Vu le code des marchés publics, et notamment l'article 98,

Vu le cahier des clauses administratives générales Travaux 2009, et plus particulièrement l'article 46.4,

Vu le marché M130318U, et plus particulièrement l'article 15 du cahier des clauses administratives particulières,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que les termes du protocole transactionnel ci-joint préservent les intérêts des parties,

DECIDE

Article 1 :

Le projet de protocole transactionnel est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer ledit protocole transactionnel.

Article 3 :

La dépense correspondante est imputée sur les crédits du budget principal, au compte 678, fonction 822, CdR TN00, opération 05P068O003.

La recette correspondante est imputée sur le budget principal au compte 2315, fonction 822, CdRTN00, opération 05P060O002.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

M. PATRICK PUJOL